

# Titre à Finalité Professionnelle Polynésien

## **REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

### **Agent(e) de restauration et de régénération de forêts polynésiennes**

*Niveau 3*

Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de  
l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle

## Introduction

### Présentation du titre à finalité professionnelle polynésien

La Polynésie française abrite une biodiversité exceptionnelle et unique au monde, caractérisée par des écosystèmes fragilisés par les espèces exotiques envahissantes (EEE) et le changement climatique. La Polynésie s'engage à préserver sa biodiversité à travers plusieurs initiatives et stratégies politiques portées par le Gouvernement et le ministère en charge de l'environnement. L'Office de la biodiversité joue un rôle clé en supervisant, en préservant, en gérant et en restaurant la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Cet engagement permet de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés. Il permet également d'appuyer la mise en œuvre de politiques publiques territoriales relatives à la protection de l'environnement, à l'exploitation des ressources naturelles, à la transition écologique, à l'éducation au développement durable, et à tout autre usage ou secteur exploitant ou valorisant les ressources naturelles et la biodiversité. Ces orientations stratégiques se traduisent par la reconnaissance de métiers spécialisés dans la restauration écologique du territoire qui offrent ainsi un cadre institutionnel favorable au développement de compétences pointues visant la restauration et le maintien des écosystèmes et de leurs fonctionnalités, à l'aide de techniques, dont le génie végétal et les « Solutions fondées sur la Nature ou SfN » (Assemblée des Nations unies pour l'environnement de mars 2022), utilisant les processus naturels afin de favoriser la résilience de ces milieux.

Les forêts polynésiennes comportant des espèces indigènes, endémiques et introduites, subissent les impacts du changement climatique, de la déforestation, de l'érosion et spécialement de la concurrence d'espèces végétales invasives. Face à ces défis, ce titre à finalité professionnelle polynésien « Agent(e) de restauration et de régénération de forêts polynésiennes » concourt à la mise en place d'une filière professionnelle dédiée à la restauration et régénération d'écosystèmes, tant pour répondre aux besoins de préservation que pour structurer des débouchés économiques durables.

Les évolutions de la réglementation environnementale internationale liée à la transition écologique, ont entraîné le développement de l'ingénierie écologique, dont le génie écologique est un domaine d'application. Les travaux de génie écologique visent la restauration et le maintien des écosystèmes et de leurs fonctionnalités, à l'aide de techniques, dont les SfN, utilisant les processus naturels afin de favoriser la résilience de ces milieux.

Parallèlement, l'évolution technologique bouleverse les pratiques professionnelles. L'usage croissant des drones pour le suivi environnemental, le recours à la bio-restauration et encore à la reforestation assistée ouvrent la voie à des interventions plus précises, rapides et efficaces. De plus, les études les plus récentes démontrent que la restauration des forêts naturelles constitue l'une des solutions les plus efficaces pour l'adaptation et l'atténuation des effets négatifs des différents scénarios de réchauffement liés au changement climatique. Ces avancées requièrent des professionnels formés aux outils de pointe et capables de conjuguer expertise scientifique et maîtrise opérationnelle.

L'intégration progressive de ces métiers dans l'économie verte élargit encore leur champ d'action. L'essor de l'écotourisme, le développement de la gestion des aires marines protégées et la mise en œuvre de projets et dispositifs de compensation écologique créent de nouvelles opportunités économiques. Les acteurs de la restauration et régénération d'écosystèmes sont ainsi amenés à collaborer avec des secteurs variés, à développer des projets durables et à

inscrire leur action dans une logique de valorisation et de préservation des ressources naturelles.

Enfin, la sensibilisation des populations s'impose comme un pilier de cette évolution. L'accroissement des initiatives éducatives et participatives implique la présence de professionnels aptes à transmettre non seulement des savoirs, mais aussi des savoir-faire et des attitudes responsables. Cette dimension pédagogique, désormais indissociable de la mission de restauration et régénération, confère au métier un rôle d'ambassadeur de la nature et de passeur de bonnes pratiques auprès des communautés.

Dans ces orientations, le titre à finalité professionnelle polynésien « Agent(e) de restauration et de régénération de forêts polynésiennes » vise à répondre au besoin de qualification de professionnels capables de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de restauration et de régénération d'écosystèmes forestiers en Polynésie et ainsi de préserver et de valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel polynésien.

## SOMMAIRE

Emploi	p.5
Vue synoptique de l'emploi	p.7
Activité 1 – Participer à la planification des actions de restauration et de régénération forestière	p.8
<i>CP1 – Contribuer aux objectifs écologiques</i>	p.10
<i>CP2 – Participer à la collecte des données pour le diagnostic écologique</i>	p.13
<i>CP3 – Contribuer à l'interprétation préliminaire des données collectées</i>	p.15
<i>CP4 – Participer à la préparation du plan d'action et d'intervention</i>	p.17
Activité 2 – Restaurer et régénérer les forêts polynésiennes	p.19
<i>CP5 – Réaliser les plantations forestières</i>	p.21
<i>CP6 – Entretien des plantations forestières</i>	p.24
<i>CP7 – Evaluer l'efficacité des actions de plantation</i>	p.27
Activité 3 – Promouvoir le patrimoine forestier polynésien	p.30
<i>CP8 – Accueillir un visiteur en milieu forestier</i>	p.32
<i>CP9 – Intégrer et promouvoir les savoirs traditionnels et les interactions bioculturelles dans les actions de conservation et de valorisation du patrimoine forestier</i>	p.35
<i>CP10 – Aménager un site d'accueil forestier</i>	p.38
Compétences transversales	p.41
Glossaire	p.43

## Emploi

### Définition de l'emploi et conditions d'exercice

Le (la) titulaire du titre à finalité professionnelle polynésien « Agent(e) de restauration et de régénération de forêts polynésiennes » intervient sur des projets de restauration et de préservation des milieux naturels terrestres, avec une spécialisation en forêts polynésiennes. Il (elle) contribue à la réalisation d'ouvrages et participe à des chantiers de restauration écologique, dans des milieux naturels aux écosystèmes dégradés ne fournissant plus leurs services adéquatement, et dans des milieux anthropisés et artificialisés, inscrits dans un itinéraire de renaturation. Il (elle) intervient également dans des milieux aux écosystèmes fonctionnels, afin de prévenir leur dégradation écologique et de favoriser leur biodiversité. Les ouvrages et les techniques utilisés visent toujours à favoriser la résilience naturelle des écosystèmes, et sont donc adaptés aux milieux d'intervention en Polynésie. Il intervient sur les éléments perturbant le milieu, comme la faune et la flore envahissante, et la fréquentation du public. Il réalise des opérations de gestion de la végétation afin de maintenir les milieux écologiquement ouverts. Ses missions vont de la participation au diagnostic initial jusqu'au suivi post-intervention, en passant par la planification, la mise en œuvre technique des actions de restauration et de régénération écologique et la sensibilisation des populations.

Les interventions s'effectuent en extérieur principalement en journée, en autonomie et en équipe, sous la supervision d'un responsable encadrant. Elles impliquent des déplacements professionnels et se déroulent dans des conditions parfois exigeantes nécessitant une bonne condition physique : succession de changement de position corporelle, port et manipulation de charges lourdes et encombrantes, immersion en milieu naturel dégradé, travaux manuels en zones isolées, exposition aux conditions climatiques tropicales. L'activité professionnelle implique un strict respect des réglementations environnementales et de sécurité, une sensibilisation à la prévention des risques liés à l'activité physique et aux travaux en hauteur. Elle nécessite la prise en compte opérationnelle des Equipements de Protection Collective (EPC) et des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux risques mécaniques (machines, outils de coupe...) et biologiques (espèces végétales toxiques, zoonoses) encourus.

### Secteurs d'activité

Les professionnels peuvent exercer au sein de :

- Associations et ONG de protection de l'environnement
- Services techniques des collectivités et établissements publics
- Aires protégées, réserves naturelles, parcs terrestres
- Entreprises spécialisées en travaux environnementaux et écologiques
- Entreprises qui gèrent des milieux naturels et/ou espaces verts
- Centres de recherche appliquée et bureaux d'études en environnement
- Projets d'écotourisme et de valorisation patrimoniale

### Types d'emplois accessibles

- Agent(e) de restauration forestière
- Animateur(trice) nature et environnement spécialisé(e)
- Technicien(ne) en gestion d'aires protégées

- Technicien(ne) en restauration écologique
- Ouvrier / Agent d'entretien nature et biodiversité
- Ouvrier d'entretien des espaces naturels
- Agent / Agente d'entretien de la nature
- Agent / Agente d'entretien nature et biodiversité
- Ouvrier / Ouvrière de génie écologique

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Code de l'environnement regroupant les lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement, visant à préserver les ressources naturelles et à encadrer les activités humaines.

### **Équivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)**

Sans objet.

### **Liste des activités et des compétences professionnelles**

#### **A 1 \_ Participer à la planification des actions de restauration et de régénération forestière**

- CP 1 Contribuer aux objectifs écologiques
- CP 2 Participer à la collecte des données pour le diagnostic écologique
- CP 3 Contribuer à l'interprétation préliminaire des données collectées
- CP 4 Participer à la préparation du plan d'action et d'intervention

Cette activité correspond à un certificat de compétences professionnelles unitaires (Article Lp. 6312-12).

#### **A 2 \_ Restaurer et régénérer les forêts polynésiennes**

Compétences professionnelles associées :

- CP 5 Réaliser des plantations forestières
- CP 6 Entretien des plantations forestières
- CP 7 Evaluer l'efficacité des actions de plantation

Cette activité correspond à un certificat de compétences professionnelles unitaires (Article Lp. 6312-12).

#### **A 3 \_ Promouvoir le patrimoine forestier polynésien**

- CP 8 Accueillir un visiteur en milieu forestier
- CP 9 Intégrer et promouvoir les savoirs traditionnels et les interactions bioculturelles dans les actions de conservation et de valorisation du patrimoine forestier
- CP 10 Aménager un site d'accueil forestier

Cette activité correspond à un certificat de compétences professionnelles unitaires (Article Lp. 6312-12).

### **Compétences transversales de l'emploi**

- Travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau

- Appliquer les règles de santé, sécurité et protection de l'environnement
- Utiliser des outils numériques de suivi écologique (SIG, bases de données, capteurs)
- Communiquer avec différents publics

#### **Niveau et/et domaine d'activité**

- Niveau 3
- Domaine d'activité : Métiers de l'environnement, restauration écologique, gestion de la biodiversité

#### **Fiche(s) ROME de rattachement**

Cet emploi peut se rattacher partiellement aux fiches métiers du ROME France Travail :

- A1202 Entretien des espaces naturels
- A1311 Technicien forestier / technicienne forestière
- A1210 Ouvrier forestier / ouvrière forestière

## Vue synoptique de l'emploi

Activité	Compétence professionnelle
<b>A 1</b> Participer à la planification des actions de restauration et de régénération écologique	<b>CP 1</b> Contribuer aux objectifs écologiques
	<b>CP 2</b> Participer à la collecte des données pour le diagnostic écologique
	<b>CP 3</b> Contribuer à l'interprétation préliminaire des données collectées
	<b>CP 4</b> Participer à la préparation du plan d'action du plan d'intervention
<b>A 2</b> Restaurer et régénérer les forêts polynésiennes	<b>CP 5</b> Réaliser des plantations forestières
	<b>CP 6</b> Entretenir les plantations forestières
	<b>CP 7</b> Évaluer l'efficacité des actions de plantation
<b>A 3</b> Promouvoir le patrimoine forestier polynésien	<b>CP 8</b> Accueillir un visiteur en milieu forestier
	<b>CP 9</b> Intégrer et promouvoir les savoirs traditionnels et les interactions bioculturelles dans les actions de conservation et de valorisation du patrimoine forestier
	<b>CP 10</b> Aménager un site d'accueil forestier

<b>Activité 1</b> <b>Participer à la planification des actions de restauration et de régénération forestière</b>
---

**Définition, description de l'activité-type et conditions d'exercice**

L'agent(e) de restauration et de régénération de forêts polynésiennes participe, sous la supervision d'un responsable technique et scientifique, aux opérations d'observation et de collecte nécessaires à l'évaluation de l'état d'un milieu naturel. Il (elle) réalise un état des lieux écologique sur le terrain et identifie et caractérise les espèces et habitats. Avant toute chose, Il (elle) parcourt la zone cible en observant le milieu, en l'écouter car il ne s'agit pas encore d'agir, mais de comprendre l'écosystème. Il (elle) identifie les formations végétales, les espèces présentes, leur abondance, la diversité des strates (canopée, sous-bois, litière). L'agent(e) repère les signes de stress écologique : arbres morts, dépérissement, traces de maladies, présence de parasites. A l'aide des écologues, il (elle) interprète les caractéristiques du sol, mesure la luminosité sous couvert, la température, l'humidité relative et évalue l'exposition et la topographie. Il (elle) contribue ainsi à l'identification des composantes biologiques et physiques de l'écosystème, ainsi qu'à la compilation des informations requises pour établir un diagnostic écologique. L'agent(e) est également impliqué(e) dans la préparation des plans d'intervention, en apportant ses observations et ses connaissances pratiques, afin de faciliter la prise de décision par les encadrants. Il (elle) accompagne le choix de l'itinéraire technique de restauration d'un milieu naturel dégradé, de renaturation d'un milieu anthropisé ou artificialisé, ou un plan de gestion d'un milieu naturel fonctionnel. Cette participation active inclut la mise en œuvre et le suivi en continu de protocoles de terrain, la consignation des données, et la préparation logistique des opérations d'évaluation des actions visant à restaurer et améliorer la résilience des écosystèmes.

Les activités se déroulent en milieu naturel dégradé, en toutes saisons, parfois en conditions climatiques difficiles et dans des zones isolées. L'agent(e) travaille en équipe, en lien avec des écologues, ingénieurs, techniciens supérieurs et autres acteurs locaux (associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels). Lors de ses interventions, l'agent(e) peut être au contact du public (ex. : visiteurs, riverains, touristes, scolaires). Il (elle) adopte alors la posture adéquate pour répondre aux questions des visiteurs et les renvoyer vers son responsable encadrant au besoin. Il (elle) utilise des outils de terrain adaptés (GPS, fiches de relevés, matériel de mesure) et applique les protocoles définis par la structure encadrante. Selon les spécificités du milieu d'intervention, et pendant tout ou partie des phases du chantier, il (elle) est équipée d'une tenue de travail adaptée aux milieux forestier. Dans le cadre de la prévention des risques liés à la santé sécurité au travail, l'activité professionnelle impose la mise en place des équipements de protection collective (EPC) et l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés au contexte de l'intervention. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques, de réagir efficacement en cas d'urgence et de porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident ou au public visiteur, l'agent(e) est formé aux gestes de premiers secours (type PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Les risques de contacts accidentels directs et indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des

vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme et de l'homme à l'animal.

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Code de l'environnement regroupant les lois et règlements relatifs à la protection du « patrimoine commun » des polynésiens, et visant à préserver les ressources naturelles et à encadrer les activités humaines.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité**

CP 1 Contribuer aux objectifs écologiques

CP 2 Participer à la collecte des données pour le diagnostic écologique

CP 3 Contribuer à l'interprétation préliminaire des données collectées

CP 4 Participer à la préparation du plan d'action et d'intervention

### **Compétences transversales de l'activité**

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

## **CP 1**

### **Contribuer aux objectifs écologiques**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Selon le protocole défini par la structure et les consignes du responsable encadrant, réaliser une phase d'observation et d'analyse approfondie de l'écosystème forestier avant tout autre opération. Afin de définir les objectifs écologiques, établir un état des lieux complet de l'écosystème forestier en cherchant à comprendre ses dynamiques, ses fragilités et ses potentialités. Afin de réaliser l'inventaire biologique préliminaire, déterminer la présence d'espèces indicatrices (de qualité écologique ou de dégradation) et détecter les espèces invasives et évaluer leur impact. Observer la régénération naturelle (semis, jeunes plants) et la compétition entre espèces. Délimiter les zones dégradées, les corridors écologiques, les habitats sensibles. Assurer la traçabilité de ses observations en les formalisant sur un support de restitution et rendre compte de son intervention au responsable encadrant.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Cette compétence est mise en œuvre sur site naturel forestier, en autonomie parfois isolé ou au sein d'une équipe, selon un calendrier saisonnier et un plan d'intervention établi par la structure encadrante. Elle nécessite l'utilisation de matériel d'étude de terrain (ex. : GPS, sondes, carnets de relevés) et logiciels ou applications spécialisés de gestion forestière. Elle est mise en œuvre en coordination avec l'encadrement, l'équipe et les partenaires de la structure et en collaboration avec des experts en écologie, hydrologie, cartographie. Elle nécessite l'intégration de connaissances écologiques locales et l'interrogation du passé des lieux : la consultation d'archives d'observations, de cartes anciennes, de témoignages, histoires et traditions pour comprendre l'évolution du site, les usages passés (agriculture, exploitation forestière) et leurs impacts, l'écoute des récits des anciens et des savoirs populaires.

#### **Critères de performance**

La phase d'observation préalable aux travaux est respectée.  
La présence d'espèces indicatrices ou invasives est repérée.  
La retranscription de l'état des lieux de l'écosystème forestier est exploitable.  
Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE) sont respectées.

#### **Savoir-faire techniques**

Assurer un rendu-compte exploitable.  
Effectuer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.  
Effectuer une cartographie d'un milieu naturel.  
Identifier des espèces invasives.  
Identifier les espèces végétales et animales courantes.  
Identifier les risques liés aux activités.  
Intervenir en zones classées et protégées.  
Lire une carte topographique (version papier et numérique).  
Observer les caractéristiques d'un milieu naturel.  
Restituer les observations d'un milieu naturel sur un support dédié.  
S'orienter à l'aide d'une carte et d'une boussole ou d'un système de géolocalisation.  
Utiliser les instruments de mesure, d'observation et d'étude de terrain.

Utiliser des outils numériques de suivi écologique (SIG, bases de données, capteurs).

### **Savoir-faire organisationnels**

Optimiser le temps d'intervention et la couverture du site.

Organiser son travail selon les priorités et les objectifs.

Respecter les étapes de la mission et les délais imposés.

Respecter les formats et normes de transmission imposés par la structure.

### **Savoir-faire relationnels**

Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de la structure d'appartenance.

Collaborer dans un esprit d'entraide lors des opérations de terrain.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations à l'oral et par écrit.

Comprendre l'importance de la parole des autochtones et s'avoir écouter et s'inspirer de leurs savoirs et de leurs pratiques.

Promouvoir les pratiques de gestion durable.

Rendre compte de son action, de risques et d'anomalies au responsable.

Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité ou les diriger vers le responsable encadrant.

### **Connaissances**

Autorisations relatives à l'accès et à la collecte de données en zones protégées.

Bases de la cartographie d'un milieu naturel.

Bases de la communication orale et écrite.

Bases de la communication professionnelle.

Caractéristiques des écosystèmes.

Caractéristiques des espèces indigènes, endémiques et introduites.

Méthodes de conservation de la biodiversité.

Notions fondamentales d'écologie et de fonctionnement des écosystèmes terrestres.

Opérations de maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.

Pratiques locales en matière de travaux forestiers.

Principaux indicateurs biologiques et physiques de l'état d'un milieu.

Principaux matériels d'étude de terrain (ex. : GPS, sondes, carnets de relevés) et logiciels ou applications spécialisés de gestion forestière.

Réglementation des espaces et espèces protégés.

Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.

Règles de calculs des surfaces et des volumes.

Règles de conversion des unités de mesure.

Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).

Vocabulaire technique de description d'un état écologique.

## CP 2

### Participer à la collecte des données pour le diagnostic écologique

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le protocole défini par la structure et les consignes du responsable encadrant, préparer le chantier sur la zone à traiter. Exécuter les opérations de relevés de terrain et de collecte de données nécessaires au diagnostic et à l'évaluation de l'état de l'écosystème forestier permettant de traduire la biodiversité et le potentiel écologique du site. A l'issue de l'intervention, retirer les installations de chantier et nettoyer la zone d'intervention en respectant les sensibilités écologiques. Formaliser sur un support de restitution le résultat quantitatif et qualitatif des données collectées. Rendre compte de son intervention au responsable encadrant.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre sur site naturel forestier, en autonomie parfois isolé ou au sein d'une équipe, selon un calendrier saisonnier et un plan d'échantillonnage préétabli par la structure encadrante. Elle nécessite l'utilisation de matériel d'étude de terrain (ex. : GPS, sondes, carnets de relevés) et logiciels ou applications spécialisés de gestion forestière. Elle implique que le protocole de relevés de terrain et la nature des données à recueillir soient présentés par la structure encadrant l'intervention.

#### Critères de performance

L'intervention est conforme au protocole défini par la structure.

Les mesures et observations sont exploitables.

Les données recueillies sont triées selon les consignes.

Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE) sont respectées.

#### Savoir-faire techniques

Archiver les données recueillies.

Assurer un rendu-compte exploitable.

Effectuer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.

Effectuer un relevé.

Identifier des espèces invasives.

Identifier les espèces végétales et animales courantes.

Identifier les risques liés aux activités.

Intervenir en zones classées et protégées.

Lire une carte topographique (version papier et numérique).

Manipuler le matériel de mesure (ex. : GPS, sondes, outils de prélèvement).

Organiser et trier les données recueillies.

Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.

Prélever et conditionner des échantillons selon les normes en vigueur.

Reporter les données recueillies sur les supports prévus pour la collecte de données.

Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).

S'orienter à l'aide d'une carte et d'une boussole ou d'un système de géolocalisation.

Utiliser les instruments de mesure et d'observation.

Utiliser des outils numériques de suivi écologique (SIG, bases de données, capteurs)

Vérifier la conformité du matériel.

### **Savoir-faire organisationnels**

Optimiser le temps d'intervention et la couverture du site.

Organiser son travail selon les priorités et les objectifs.

Organiser un parcours de relevé.

Préparer le matériel.

Respecter les étapes de la mission et les délais imposés.

### **Savoir-faire relationnels**

Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de la structure d'appartenance.

Collaborer avec d'autres professionnels pour des projets spécifiques.

Collaborer dans un esprit d'entraide lors des opérations de terrain.

Communiquer avec le responsable technique et l'équipe.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations à l'oral et par écrit.

Coordonner les travaux avec d'autres corps de métier.

Promouvoir les pratiques de gestion durable.

Proposer des solutions pour améliorer la biodiversité.

Rendre compte de son action, de risques et d'anomalies au responsable.

Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité ou les diriger vers le responsable encadrant.

### **Connaissances**

Autorisations relatives à l'accès et à la collecte de données en zones protégées.

Bases de la communication orale et écrite.

Bases de la communication professionnelle.

Caractéristiques des écosystèmes.

Caractéristiques des espèces indigènes, endémiques et introduites.

Gestion des déchets naturels.

Méthodes de conservation de la biodiversité.

Notions fondamentales d'écologie et de fonctionnement des écosystèmes terrestres.

Opérations de maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.

Principaux indicateurs biologiques et physiques de l'état d'un milieu.

Principaux outils, matériels et équipements adaptés aux écosystèmes.

Protocoles de relevés de terrain.

Réglementation des espaces et espèces protégés.

Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.

Règles de calculs des surfaces et des volumes.

Règles de conversion des unités de mesure.

Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).

Règles de sécurité pour l'utilisation du matériel et de l'outillage.

Vocabulaire technique de description d'un état écologique.

## CP 3

### Contribuer à l'interprétation préliminaire des données collectées

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des observations réalisées, des mesures et données collectées, proposer à son responsable et aux équipes concernés des éléments contextuels favorisant l'analyse de l'état de l'écosystème forestier. En utilisant les supports de représentation et de synthèse des données utilisées par la structure, veiller à mettre en relation les résultats de l'analyse globale au regard des objectifs du diagnostic. Identifier les signes visibles de déséquilibre et de dégradation, et les signaler à l'équipe encadrante. Proposer des recommandations pour définir la stratégie écologique et les interventions à mettre en œuvre.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre de réunions et de sessions de restitutions de données avec l'encadrement, l'équipe et les partenaires associés. Elle vise l'interprétation préliminaire à la préparation de rapports et de cartes d'observation. Elle nécessite la connaissance de l'objectif global fixé par la structure encadrant l'intervention.

#### Critères de performance

Les signes visibles de déséquilibre et de dégradation sont identifiés.  
Les propositions sont contextualisées à la nature et à l'environnement de l'intervention.  
Les éléments contextuels proposés sont en lien avec l'objectif du diagnostic.  
Les supports de restitution utilisés sont exploitables pour le diagnostic.

#### Savoir-faire techniques

Associer des observations de terrain à des facteurs écologiques connus.  
Identifier les risques liés aux activités.  
Interpréter des résultats.  
Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.  
Rédiger un rapport.  
Repérer des tendances et anomalies dans les relevés.  
Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Utiliser des outils de cartographie et de représentation graphique.

#### Savoir-faire organisationnels

Assurer le suivi des observations.  
Classer et archiver les données.  
Organiser son travail selon les priorités et les objectifs.  
Respecter les formats et normes de transmission imposés par la structure.

#### Savoir-faire relationnels

Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de la structure d'appartenance.  
Collaborer avec d'autres professionnels pour des projets spécifiques  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations à l'oral et par écrit.  
Ecouter et prendre en compte les analyses des autres membres de l'équipe.  
Participer activement aux réunions de restitution d'équipe.  
Présenter ses observations de manière claire et structurée.

Proposer des solutions pour améliorer la biodiversité.  
Rendre compte de son action, de risques et d'anomalies au responsable.

### **Connaissances**

Autorisations pour l'accès et la collecte de données en zones protégées.  
Bases de la communication orale et écrite.  
Bases de la communication professionnelle.  
Caractéristiques des écosystèmes.  
Identification des causes et conséquences des dégradations écologiques.  
Méthodes de conservation de la biodiversité.  
Principaux outils, matériels et équipements adaptés aux écosystèmes.  
Principes de base de l'analyse écologique et de l'évaluation environnementale.  
Protocoles scientifiques de base validés par les autorités compétentes.  
Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.  
Règles de calculs des surfaces et des volumes.  
Règles de conversion des unités de mesure.  
Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Support de représentation et de synthèse des données (cartographie, tableaux).  
Vocabulaire technique de description d'un état écologique.

## CP 4

### Participer à la préparation du plan d'action et d'intervention

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir du diagnostic écologique, des orientations et décisions d'actions définies par l'encadrement, participer à la rédaction des éléments constitutifs du plan d'action opérationnel de l'intervention. Participer à l'identification de la logistique nécessaire aux actions et interventions (outillage, matériel, matériau, équipement) et contribuer à la projection de l'organisation opérationnelle des chantiers (calendrier d'intervention) en fonction des contraintes de terrain et de production. Veiller à ce que les informations issues de la phase d'observation, de collecte et d'analyse des données récoltées sur le terrain soient correctement intégrées dans le plan d'action et que les besoins associés soient clairement identifiés dans la planification d'intervention.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre de la réalisation opérationnelle du chantier de restauration et de régénération écologique en coordination avec l'encadrement, l'équipe et les partenaires de la structure. Elle est associée à la mise en place de réunions et de sessions de travail avec l'encadrement, l'équipe et les partenaires associés. Elle peut être dépendante d'une réponse à un appel à projets et à une étude technique et scientifique validée par un rapport d'étude. Dans ces contextes, elle peut être conditionnée à des délais imposés de réalisation et des échéances de production.

#### Critères de performance

Les propositions de moyens matériels et humains sont adaptées aux objectifs opérationnels définis.

Les étapes proposées respectent une logique d'ordonnancement opérationnel.

La formulation des propositions d'action est exploitable.

Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE) sont respectées.

#### Savoir-faire techniques

Lire une carte topographique (version papier et numérique).

Identifier les risques liés aux activités.

Identifier et lister le matériel nécessaire à l'action de restauration et de régénération.

Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.

Compléter un document de planification à partir de données existantes.

Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).

Utiliser des outils de cartographie, de géolocalisation et de représentation graphique.

#### Savoir-faire organisationnels

Assurer le suivi du matériel prêté et utilisé.

Classer et ordonner les informations recueillies.

Contribuer à l'organisation logistique d'une mission de terrain.

Organiser son travail selon les priorités et les objectifs.

Planifier ses tâches dans la chronologie du chantier.

Respecter les échéances fixées.

Respecter les priorités définies par le chef de projet

Suivre l'avancement des actions préparatoires.

### **Savoir-faire relationnels**

Adapter sa communication en fonction des interlocuteurs (partenaires, bénévoles, techniciens).

Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de la structure d'appartenance.

Collaborer avec d'autres professionnels pour des projets spécifiques.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations à l'oral et par écrit.

Coordonner ses actions avec les autres membres de l'équipe.

Partager des axes d'amélioration pour la logistique et la sécurité.

Promouvoir les pratiques de gestion durable.

Proposer des solutions pour améliorer la biodiversité.

Rendre compte de son action, de risques et d'anomalies au responsable.

Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité.

### **Connaissances**

Autorisations pour l'accès et la collecte de données en zones protégées.

Bases de la communication orale et écrite.

Bases de la communication professionnelle.

Bases de la méthodologie de projet.

Bases de la planification environnementale.

Bases de l'organisation logistique.

Caractéristiques des écosystèmes.

Méthodes de conservation de la biodiversité.

Méthodes de préparation logistique d'un chantier environnemental.

Normes de sécurité et d'hygiène pour les interventions.

Principaux outils, matériels et équipements adaptés aux écosystèmes.

Principes des cycles biologiques des espèces ciblées pour la restauration et la régénération.

Principes et techniques de restauration écologique.

Protocoles scientifiques de base validés par les autorités compétentes.

Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.

Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).

Règles de sécurité pour l'utilisation du matériel, de l'outillage et de l'équipement.

Vocabulaire technique de description d'un état écologique.

## **Activité 2**

### **Restaurer et régénérer les forêts polynésiennes**

#### **Définition, description de l'activité et conditions d'exercice**

Dans ces milieux naturels aux écosystèmes fonctionnels, mais perturbés par une problématique écologique mettant en difficulté leur capacité de résilience, le (la) technicien(ne) forestier(ère) restaure la structure et la composition des forêts polynésiennes constituées d'espèces indigènes, endémiques et introduites. Dans ses interventions et actions, il(elle) contribue à restaurer les équilibres écologiques pour préserver la biodiversité et à favoriser la résilience des écosystèmes et leurs services face aux causes d'érosion (espèces invasives, déforestation, changement climatique). Il (elle) participe à la collecte et la production de plants d'espèces locales, à la mise en place de plantations, à l'entretien des jeunes plants et à la gestion des facteurs limitants à la régénération naturelle. Il (elle) prépare les sols et met en place les plants en respectant un protocole permettant d'optimiser leur croissance et leur intégration dans l'écosystème. Il (elle) réalise ces opérations en veillant, à chaque étape, à ne pas contaminer le milieu et ceux environnants, en respectant des procédures d'intervention strictes indiquées par son responsable encadrant. Le (la) technicien(ne) forestier(ère) assure l'entretien régulier des plantations afin de favoriser leur croissance et leur résistance aux contraintes naturelles. Il (elle) met en œuvre des techniques de contrôle des espèces végétales et animales invasives susceptibles de concurrencer et dégrader les plantations. Pour évaluer l'efficacité écologique des actions menées, il (elle) collecte des données visant à mesurer la croissance, la santé et la reproduction des espèces plantées et analyse les résultats obtenus. En cas de détection sur le terrain d'une problématique nouvelle (espèce exotique envahissante, espèce protégée, habitat d'une espèce, pollution, risques d'érosion...), il (elle) informe systématiquement son responsable encadrant, en proposant si possible une solution. A l'issue de son intervention, il (elle) retire les installations de chantier et nettoie la zone d'intervention en respectant les sensibilités écologiques avant la livraison de l'ouvrage.

Les interventions s'effectuent en extérieur, en autonomie et en équipe, sous la supervision d'un responsable encadrant dans des conditions parfois exigeantes nécessitant une bonne condition physique : immersion en milieu naturel dégradé, accidenté, travaux manuels en zones isolées, exposition aux conditions climatiques tropicales. L'activité professionnelle participe aux projets de reforestation d'espèces indigènes, endémiques et introduites en milieu naturel et semi-naturel et à la restauration de zones dégradées. Les actions auxquelles elle est associée peuvent être conduites par des collectivités, des ONG, des services environnementaux et des entreprises spécialisées et des bailleurs internationaux. Elle impose un travail réalisé avec des espèces locales ou acclimatées non envahissantes. Elle impose la connaissance des espèces animales et végétales classées sur la liste de protection territoriale (Catégories A et B du Code de l'environnement) et des espèces végétales exotiques et espèces animales exotiques envahissantes. Lors des interventions, l'agent(e) peut être au contact du public (ex. : visiteurs, riverains, touristes, scolaires). L'activité professionnelle nécessite donc d'adopter une posture adéquate pour répondre aux questions des visiteurs et les renvoyer vers son chef d'équipe au besoin. Elle implique un strict respect des réglementations environnementales et de sécurité, une sensibilisation à la prévention des risques liés à l'activité physique et à des travaux à hauteur limitée. L'activité professionnelle nécessite la prise en compte opérationnelle des Equipements de Protection Collective (EPC) et des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux risques mécaniques (machines, outils de coupe...) et biologiques (espèces végétales toxiques,

zoonoses) encourus. Elle nécessite une tenue de travail adaptée aux milieu forestier. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques, de réagir efficacement en cas d'urgence et de porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident ou au public visiteur, l'agent(e) est formé aux gestes de premiers secours (type PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Les risques de contacts accidentels directs et indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme et de l'homme à l'animal.

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Code de l'environnement regroupant les lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement, visant à préserver les ressources naturelles et à encadrer les activités humaines.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité**

- CP 5 Réaliser des plantations forestières
- CP 6 Entretien des plantations forestières
- CP 7 Evaluer l'efficacité des actions de plantation

### **Compétences transversales de l'activité**

- Communiquer
- Travailler et coopérer au sein d'un collectif
- Respecter des règles et des procédures

## **CP 5**

### **Réaliser des plantations forestières**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Afin de contribuer à la restauration ou régénération d'un milieu forestier et selon les consignes transmises par son encadrement, organiser et réaliser les travaux préparatoires à la plantation d'espèces indigènes, endémiques et introduites, en tenant compte des contraintes écologiques et topographiques. Avant toute intervention, exécuter le plan d'intervention de contrôle des espèces exotiques envahissantes. Repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention et procéder à la mise en défense des zones sensibles au besoin. Implanter et sécuriser l'emprise du chantier et de l'ouvrage. Collecter et préparer des semences et boutures, préparer le sol (débroussaillage sélectif, désherbage manuel et mécanique, aération), tracer les lignes de plantation et installer des dispositifs de protection contre les herbivores et les aléas climatiques. Mettre en place les plants selon des espacements et des orientations définis pour optimiser leur croissance et leur intégration dans l'écosystème. A l'issue de l'intervention, retirer les installations de chantier et nettoyer la zone d'intervention en respectant les sensibilités écologiques.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre de la réalisation opérationnelle du chantier de restauration ou de régénération forestier en coordination avec l'encadrement, l'équipe et les partenaires de la structure. Les interventions s'effectuent en extérieur, en autonomie et en équipe, sous la supervision d'un responsable encadrant dans des conditions parfois exigeantes nécessitant une bonne condition physique : immersion en milieu naturel dégradé, travaux manuels en zones isolées, exposition aux conditions climatiques tropicales. Elle peut imposer l'ajustement des méthodes et priorités en fonction des aléas climatiques, environnementaux et logistiques, tout en maintenant la qualité et la sécurité des opérations. Elle nécessite une relation avec les pépinières locales pour utiliser des semences locales adaptées augmentant ainsi fortement la résilience des jeunes plants face aux maladies, aux parasites, au stress hydrique. Lors de sa mise en œuvre, l'agent(e) peut être au contact du public (ex. : visiteurs, riverains, touristes, scolaires). Elle nécessite donc d'adopter une posture adéquate pour répondre aux questions des visiteurs et les renvoyer vers son chef d'équipe au besoin.

#### **Critères de performance**

Le plan d'intervention de contrôle des espèces exotiques envahissantes est mis en œuvre.

Les sensibilités écologiques de la zone d'intervention sont repérées.

L'emprise du chantier et les zones à végétaliser sont implantées et sécurisées conformément aux consignes.

La plantation respecte les espacements, la profondeur et l'orientation recommandés.

Les consignes de travail collaboratif sont respectées.

#### **Savoir-faire techniques**

Adapter sa méthode de travail aux espèces végétales (ex. : espèces exotiques envahissantes).

Collecter et préparer des semences et boutures d'espèces endémiques.

Contribuer à l'aménagement du site avant intervention.

Déployer la signalisation de chantier.

Effectuer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.  
Identifier les risques liés aux activités.  
Implanter une zone de plantation ou des trous de plantation.  
Installer des protections physiques et biologiques adaptées.  
Intervenir en zones classées et protégées.  
Lire et extraire des informations d'un plan de plantation.  
Lire une carte topographique (version papier et numérique).  
Manipuler en toute sécurité les outils et engins nécessaires aux travaux.  
Mettre en place des balises et zones de protection.  
Mettre en place le protocole de biosécurité adapté aux espèces végétales (ex. : espèces exotiques envahissantes).  
Nettoyer le chantier après travaux.  
Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.  
Planter et tuteurer les jeunes plants.  
Planter un arbre en isolé, en alignement ou au sein d'un peuplement de régénération forestière.  
Planter une haie composée d'arbres et d'arbustes locaux.  
Préparer les plants et boutures selon les besoins.  
Réaliser un semis en container (terrine, godets...) de plantes locales.  
Repérer et identifier une espèce végétale protégée dans la zone d'intervention.  
Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Savoir s'orienter à l'aide d'une carte et d'une boussole ou d'un système de géolocalisation.  
Transplanter en place des plantes herbacées vivaces locales.  
Tuteurer ou haubaner un arbre.  
Utiliser des outils de mesure (piquets témoins, GPS, mètres ruban, drones).  
Utiliser des outils manuels et mécanisés pour les travaux préparatoires de plantation.  
Utiliser des outils numériques de suivi écologique (SIG, bases de données, capteurs).

### **Savoir-faire organisationnels**

Contrôler son travail.  
Organiser le stockage et le transport des plants vers le site d'intervention.  
Planifier les plantations selon les saisons et la disponibilité des plants.  
S'adapter aux imprévus.  
Suivre les consignes.

### **Savoir-faire relationnels**

Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de la structure d'appartenance.  
Collaborer dans un esprit d'entraide lors des opérations de terrain.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations à l'oral et par écrit.  
Promouvoir les pratiques de gestion durable.  
Rendre compte oralement au responsable encadrant.  
Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité.  
Sensibiliser la communauté locale aux impacts des invasives.  
Travailler en équipe sur des chantiers collectifs.  
Travailler en réseau avec des acteurs institutionnels et associatifs.

## **Connaissances**

Autorisations pour l'accès et la collecte de données en zones protégées.  
Bases de la communication orale et écrite.  
Bases de la communication professionnelle.  
Bases d'agronomie : natures de sol, texture, structure.  
Botanique des espèces indigènes, endémiques et introduites.  
Descriptif des espèces végétales protégées du milieu d'intervention.  
Descriptif des habitats floristiques du milieu d'intervention.  
Descriptif des principaux invasifs du milieu d'intervention  
Fonctionnement des écosystèmes d'intervention et des interactions faune flore.  
Morphologie et physiologie végétale.  
Notions de climatologie locale et microclimats.  
Opérations de maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.  
Plan d'intervention de contrôle des espèces exotiques envahissantes.  
Principaux outils, matériels et équipements adaptés aux écosystèmes.  
Principes d'écologie forestière.  
Protocole de biosécurité adapté aux espèces exotiques envahissantes.  
Protocoles scientifiques de base validés par les autorités compétentes.  
Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.  
Réglementations relatives aux espaces protégés et espèces endémiques.  
Règles de calculs des surfaces et des volumes.  
Règles de conversion des unités de mesure.  
Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Taxonomie de la flore.  
Techniques de préparation des sols et de plantation.

## CP 6

### Entretien des plantations forestières

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre d'une gestion active des espaces protégés et en régénération, assurer l'entretien régulier des plantations afin de favoriser leur croissance et leur résistance aux contraintes naturelles. En utilisant l'outillage adapté à la topographie du terrain et aux végétaux présents, réaliser le désherbage sélectif, l'arrosage si nécessaire, la fertilisation organique et la taille de formation. Procéder au contrôle des espèces végétales et animales invasives susceptibles de concurrencer et de dégrader les plantations, en respectant les principes de lutte intégrée et la réglementation environnementale, les spécificités locales et les circonstances spécifiques du projet. En cas de détection sur le terrain d'une problématique nouvelle (espèce exotique envahissante, espèce protégée, habitat d'une espèce, pollution, risques d'érosion...), informer systématiquement son responsable encadrant, en proposant si possible une solution. A l'issue de son intervention, retirer les installations de chantier et nettoyer la zone d'intervention en respectant les sensibilités écologiques.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre en extérieur, en autonomie et en équipe, sous la supervision d'un responsable encadrant dans des conditions parfois exigeantes nécessitant une bonne condition physique : immersion en milieu naturel dégradé, travaux manuels en zones isolées, exposition aux conditions climatiques tropicales. Elle participe aux projets de reforestation d'espèces indigènes, endémiques et introduites en milieu naturel et semi-naturel et à la restauration de zones dégradées. Elle peut être mise en œuvre en collaboration avec des scientifiques pour évaluer l'efficacité des méthodes de contrôle et les faire évoluer. Lors de sa mise en œuvre, l'agent(e) peut être au contact du public (ex. : visiteurs, riverains, touristes, scolaires). Elle nécessite donc d'adopter une posture adéquate pour répondre aux questions des visiteurs et les renvoyer vers son chef d'équipe au besoin.

#### Critères de performance

Les travaux d'entretien sont effectués aux fréquences recommandées.

Les travaux d'entretien sont raisonnés et adaptés au milieu d'intervention.

Les problématiques invasives impactant la croissance et la résistance des plantations sont identifiées.

Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE) sont respectées.

#### Savoir-faire techniques

Adapter sa méthode de travail à l'espèce végétale exotique envahissante concernée.

Appliquer les techniques de taille et de formation des jeunes plants.

Créer une retenue temporaire autour de la zone d'intervention pour éviter la propagation d'une espèce végétale exotique envahissante.

Effectuer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.

Evacuer les déchets d'espèces végétales exotiques envahissantes résiduels sur la zone d'intervention.

Faucher sélectivement à l'aide d'un outil à main ou d'une débroussailleuse portée.

Identifier les risques liés aux activités.

Intervenir en zones classées et protégées.  
Lire une carte topographique (version papier et numérique).  
Manipuler en toute sécurité les outils et engins nécessaires aux travaux.  
Mettre en œuvre des dispositifs de lutte mécanique et biologique contre les invasives.  
Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.  
Réaliser un suivi sanitaire des plantations.  
Repérer et éliminer des espèces exotiques classées envahissantes.  
Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
S’orienter à l’aide d’une carte et d’une boussole ou d’un système de géolocalisation.  
Utiliser des outils de mesure (piquets témoins, GPS, mètres ruban, drones).  
Utiliser des outils numériques de suivi écologique (SIG, bases de données, capteurs).

### **Savoir-faire organisationnels**

Contrôler son travail.  
Planifier les opérations d’entretien en fonction des saisons et du stade de développement des plants.  
S’adapter aux imprévus.  
Suivre les consignes.  
Tenir un registre d’entretien et de suivi des plantations.

### **Savoir-faire relationnels**

Adopter une posture relationnelle positive pour l’image de la structure d’appartenance.  
Collaborer dans un esprit d’entraide lors des opérations de terrain.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations à l’oral et par écrit.  
Promouvoir les pratiques de gestion durable.  
Rendre compte oralement au responsable encadrant.  
Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité.  
Sensibiliser la communauté locale aux impacts des invasives.  
Travailler en équipe sur des chantiers collectifs.  
Travailler en réseau avec des acteurs institutionnels et associatifs.

### **Connaissances**

Autorisations pour l’accès et la collecte de données en zones protégées.  
Bases de la communication orale et écrite.  
Bases de la communication professionnelle.  
Botanique des espèces indigènes, endémiques et introduites.  
Écologie des espèces indigènes, endémiques, introduites et invasives.  
Méthodes de désherbage manuel, mécanique et biologique.  
Notions de lutte intégrée et alternatives aux produits chimiques.  
Opérations de maintenance de premier niveau du matériel, de l’outillage et de l’équipement.  
Principaux outils, matériels et équipements adaptés aux écosystèmes.  
Principes de fertilisation organique et de gestion de l’eau.  
Protocoles scientifiques de base validés par les autorités compétentes.  
Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.  
Bases en écologie appliquée.  
Caractéristiques des écosystèmes.  
Méthode de surveillance des zones protégées.

Méthodes de conservation de la biodiversité.  
Principes et techniques de restauration écologique.  
Réglementation des espaces et espèces protégés  
Règles de calculs des surfaces et des volumes.  
Règles de conversion des unités de mesure.  
Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Vocabulaire technique de description d'un état écologique.

## CP 7

### Évaluer l'efficacité des actions de plantation

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En s'appuyant sur le protocole qualité défini par sa structure, évaluer en continu durant l'intervention l'adéquation et la qualité de son intervention au regard des objectifs opérationnels. A partir des consignes qui lui sont transmises, pour mesurer la croissance, la santé et la reproduction des espèces mettre en place les indicateurs et les protocoles de mesure d'impact des actions menées. Observer l'environnement et collecter des données la couverture végétale, la diversité spécifique et les signes de régénération naturelle. Analyser les résultats pour évaluer l'efficacité écologique des actions menées et envisager des ajustements et interventions complémentaires permettant de gérer les facteurs limitants l'atteinte des objectifs. A partir des consignes de restitution transmises par l'encadrement et en utilisant le support mis à disposition, procéder à la rédaction d'un rapport d'évaluation.

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre de la réalisation opérationnelle du chantier de restauration et de régénération écologique en coordination avec l'encadrement, l'équipe et les partenaires de la structure. Elle intervient en suivi post-plantation dans le cadre de projets de restauration forestière. Dans le cadre d'interventions dépendantes d'une réponse à un appel à projets ou d'une étude technique et scientifique validée par un rapport d'étude, elle applique le protocole de contrôle qualité imposé. A défaut elle applique celui défini par la structure de l'agent(e). Elle peut être mise en œuvre dans le cadre d'un travail collaboratif avec des chercheurs, botanistes et gestionnaires d'aires protégées. Lors de sa mise en œuvre, l'agent(e) peut être au contact du public (ex. : visiteurs, riverains, touristes, scolaires). Elle nécessite donc d'adopter une posture adéquate pour répondre aux questions des visiteurs et les renvoyer vers son chef d'équipe au besoin.

#### Critères de performance

Les protocoles de suivi établis sont respectés.

Les données recueillies sont exploitables.

Le contenu du rapport d'évaluation respecte les consignes de restitution fixées par la procédure.

Les ajustements proposés sont argumentés.

#### Savoir-faire techniques

Analyser l'état de santé de l'écosystème.

Appliquer des indicateurs d'évaluation.

Assurer un rendu-compte exploitable.

Cartographier un milieu.

Effectuer des relevés botaniques et photographiques

Gérer et analyser les données de suivi.

Identifier les risques liés aux activités.

Interpréter des résultats.

Intervenir en zones classées et protégées.

Lire une carte topographique (version papier et numérique).

Mettre en place des protocoles d'évaluation.

Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.

Repérer des tendances et anomalies dans les relevés.  
Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Utiliser des outils de mesure (piquets témoins, GPS, mètres ruban, drones).  
Utiliser des outils numériques de suivi écologique (SIG, bases de données, capteurs).  
Utiliser des outils simples de cartographie et de représentation graphique.

### **Savoir-faire organisationnels**

Classer et ordonner les informations recueillies.  
Contrôler son travail.  
Organiser l'archivage des données pour un suivi à fréquence définie.  
Programmer les suivis en fonction des cycles biologiques et saisonniers.  
S'adapter aux imprévus.  
Suivre les consignes

### **Savoir-faire relationnels**

Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de la structure d'appartenance.  
Animer des restitutions pour la communauté locale.  
Collaborer dans un esprit d'entraide lors des opérations de terrain.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations à l'oral et par écrit.  
Présenter les résultats aux parties prenantes et partenaires.  
Promouvoir les pratiques de gestion durable.  
Rendre compte oralement au responsable encadrant.  
Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité.  
Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité.  
Sensibiliser la communauté locale aux impacts des invasives.  
Travailler en équipe sur des chantiers collectifs.  
Travailler en réseau avec des acteurs institutionnels et associatifs.

### **Connaissances**

Autorisations pour l'accès et la collecte de données en zones protégées.  
Bases de la communication orale et écrite.  
Bases de la communication professionnelle.  
Bases en écologie appliquée.  
Caractéristiques des écosystèmes.  
Indicateurs écologiques de succès en restauration forestière.  
Méthode de restitution de résultats.  
Méthode de surveillance des zones protégées.  
Méthodes de conservation de la biodiversité.  
Méthodes de mesure et d'échantillonnage en milieu forestier.  
Notions de biostatistique appliquées à l'écologie.  
Principes de gestion adaptative.  
Principes et techniques de restauration écologique.  
Principes et techniques de restauration écologique.  
Protocoles scientifiques de base validés par les autorités compétentes.  
Réglementation des espaces et espèces protégés  
Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.  
Règles de calculs des surfaces et des volumes.

Règles de conversion des unités de mesure.

Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).

Vocabulaire technique de description d'un état écologique.

### **Activité 3**

## **Promouvoir le patrimoine forestier polynésien**

Dans le cadre de son activité professionnelle, l'agent(e) de restauration et de régénération de forêts polynésiennes agit comme médiateur territorial et promoteur du « patrimoine commun » des polynésiens : la biodiversité, ses écosystèmes et services, en articulant conservation écologique, valorisation culturelle et développement durable. Il (elle) accueille les publics en adoptant une posture d'ambassadeur de la biodiversité forestière et garante de l'éthique environnementale. Facilitateur de la transition écologique, il (elle) cherche en permanence à valoriser, protéger et transmettre la richesse biologique des forêts, en articulant savoirs scientifiques, savoirs traditionnels et dynamiques socio-économiques locales. Pour sensibiliser, mobiliser et impliquer ses interlocuteurs dans la préservation des forêts polynésiennes, il (elle) agit comme référent technique et pédagogique, garantissant la cohérence des initiatives avec les objectifs de protection du vivant portés par sa structure et les attentes des communautés. Figure de référence sur la biodiversité forestière, l'agent(e) participe à la mise en place et mise en œuvre d'expériences éducatives et participatives qui suscitent l'adhésion et favorisent des comportements responsables. Il (elle) incarne alors un rôle de passeur de savoirs, capable de transformer des enjeux scientifiques complexes en messages accessibles et engageants. Dans une démarche pédagogique responsabilisante, il (elle) conçoit et délivre des programmes de sensibilisation adaptés aux communautés, aux scolaires, aux professionnels et aux visiteurs. Il (elle) développe des récits ancrés dans les cultures polynésiennes et met en lumière les espèces endémiques, les services écosystémiques rendus par la forêt (régulation hydrologique, séquestration du carbone, maintien des sols) et les menaces (fragmentation des habitats, espèces exotiques envahissantes). Pour ce faire, il (elle) participe à l'aménagement du site destiné à accueillir le public en créant un environnement propice à la visite tout en limitant la pression sur les zones fragiles ou sensibles des écosystèmes forestiers polynésiens et en veillant à prévenir toute forme d'accidents. Il analyse l'état de l'écosystème forestier sur les zones envisagées d'accueil du public, aménage les éléments pensés lors du projet d'ouverture au public de la zone repérée par la structure encadrante et procède à la sécurisation des espaces accessibles.

L'activité professionnelle se déroule en milieu naturel forestier, en toutes saisons, parfois en conditions climatiques difficiles et dans des zones isolées, en autonomie et en équipe, sous la supervision d'un responsable encadrant. Sa mise en œuvre nécessite souvent la coordination de plusieurs acteurs. L'agent(e) peut être amené à travailler en lien avec des écologues, ingénieurs, techniciens supérieurs de la biodiversité et autres acteurs locaux (associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels). Les actions auxquelles elle est associée peuvent être conduites par des collectivités, des ONG, des services environnementaux et des entreprises spécialisées et des bailleurs internationaux. Lors des interventions, l'agent(e) peut être au contact du public (ex. : visiteurs, riverains, touristes, scolaires). L'activité professionnelle nécessite donc d'adopter une posture adéquate pour répondre aux questions des visiteurs et les renvoyer vers son chef d'équipe au besoin. Elle implique un strict respect des réglementations environnementales et de sécurité, une sensibilisation à la prévention des risques liés à l'activité physique et à des travaux à hauteur limitée. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques, de réagir efficacement en cas d'urgence et de porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident ou au public visiteur, l'agent(e) est formé aux gestes de premiers secours (type PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1). L'activité

professionnelle nécessite la prise en compte opérationnelle des Equipements de Protection Collective (EPC) et des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et nécessite une tenue adaptée aux travaux dans un environnement forestier.

### **Réglementation d'activités (le cas échéant)**

Code de l'environnement regroupant les lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement, visant à préserver les ressources naturelles et à encadrer les activités humaines.

### **Liste des compétences professionnelles de l'activité**

CP 8 Accueillir un visiteur en milieu forestier

CP 9 Valoriser la biodiversité et le patrimoine forestier

CP 10 Aménager un site d'accueil forestier

### **Compétences transversales de l'activité**

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

## CP 8

### Accueillir un visiteur en milieu forestier

#### Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le respect des procédures et des standards de qualité de la structure, accueillir le visiteur pouvant se présenter sur les sites d'intervention en gardant une attitude professionnelle et bienveillante. En l'intégrant au contexte et aux contraintes de réalisation de ses activités professionnelles, lui consacrer de l'attention, faire part de sa disponibilité en adoptant un ton courtois et chaleureux. En adaptant son approche au profil du visiteur, identifier l'objet de la visite, écouter l'interlocuteur et établir un dialogue confiant et respectueux propice aux échanges. Présenter, sa fonction, son travail, la structure d'appartenance et la nature de son intervention en veillant à incarner l'image et les valeurs de la structure. En fonction des demandes d'informations, donner des éléments de réponse clairs, reformuler si besoin et inviter le visiteur à rencontrer l'encadrant responsable pour obtenir des renseignements spécifiques. Veiller à la sécurité du visiteur et à la protection de l'écosystème forestier. Après chaque visite, évaluer l'impact sur le milieu (ex. : traces de piétinement, dégradation supplémentaire).

#### Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre de la réalisation opérationnelle des actions de restauration et de régénération forestières ou lors de manifestations prévues en anticipation de la visite (ex. : visite forêt éducative, séminaire, opération découverte de l'écosystème forestier). Les visiteurs peuvent donc par exemple faire partie de la population locale, être des touristes de passage, appartenir à un groupe en sortie scolaire, ou encore être en représentation de partenaires associés au projet de la structure. Sa mise en œuvre doit concilier sécurité des personnes, préservation des milieux fragiles et dimension pédagogique.

#### Critères de performance

L'accueil respecte les codes professionnels.

Les besoins du public sont identifiés.

L'information transmise est fiable et adaptée.

La sécurité des visiteurs et la protection de l'écosystème sont assurées.

L'évaluation de l'impact de la visite sur le milieu est exploitable.

#### Savoir-faire techniques

Attirer l'attention et susciter l'intérêt.

Gérer les réclamations ou insatisfactions.

Identifier les risques liés aux activités.

Identifier les besoins et intérêts liés à la visite.

Mettre en œuvre les codes professionnels de l'accueil (posture, présentation, langage).

Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.

Pratiquer l'écoute active.

Prendre en considérations les spécificités des publics accueillis.

Prévenir et désamorcer les tensions.

Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).

Tenir à jour à jour les informations et supports d'accueil.

### **Savoir-faire organisationnels**

Anticiper les flux en période de forte affluence.  
Être autonome sur son poste de travail.  
Opérer au sein d'un collectif de travail.  
Organiser son travail selon les priorités et les objectifs.  
Orienter le public.  
Prioriser les demandes.  
Réagir face à l'imprévu.  
Rendre compte de son activité au responsable encadrant.  
Respecter les circuits de communication interne.  
S'adapter aux spécificités et aux besoins des publics accueillis.

### **Savoir-faire relationnels**

Adapter son discours au public accueilli.  
Adopter une posture relationnelle bienveillante et respectueuse, positive pour l'image de la structure d'appartenance.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement.  
Faire preuve d'empathie.  
Faire preuve de discrétion et de confidentialité.  
Fournir une information fiable, claire et adaptée.  
Gérer le stress et la charge émotionnelle.  
Promouvoir les pratiques de gestion durable.  
Rendre compte oralement au responsable encadrant.  
Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité.  
Sensibiliser la communauté locale aux impacts des invasives.  
Travailler en réseau avec des acteurs institutionnels et associatifs.

### **Connaissances**

Bases de l'accessibilité universelle.  
Bases de la communication orale.  
Bases de la communication professionnelle en public.  
Botanique des espèces indigènes, endémiques et introduites.  
Cadre déontologique de l'accueil et du service au public.  
Consigne de sécurité et de gestion des situations d'urgence.  
Écologie des espèces indigènes, endémiques, introduites et invasives.  
Missions, valeurs et objectifs de la structure encadrante.  
Notion de diversité sociale, culturelle et générationnelle.  
Organisation interne de la structure encadrante.  
Principes de neutralité, égalité de traitement et non-discrimination.  
Règlement intérieur et charte d'accueil.  
Réglementation relative aux espaces naturels ouverts au public.  
Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.  
Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Sensibilisation aux situations de vulnérabilité.  
Système de gestion des flux.  
Techniques d'accueil du public.  
Typologies des publics cibles accueillis.

Vocabulaire technique de description d'un état écologique.

## CP 9

### **Intégrer et promouvoir les savoirs traditionnels et les interactions bioculturelles dans les actions de conservation et de valorisation du patrimoine forestier**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Pour que la forêt polynésienne demeure un patrimoine vivant, commun et durable, porteur d'identité, de savoirs et de futur, instaurer un dialogue de confiance avec les interlocuteurs en adoptant une posture d'exigence et d'humilité. Valoriser les résultats des actions de conservation par des histoires incarnées, des récits ancrés dans les cultures polynésiennes et des données probantes liées aux actions de restauration et régénération. Promouvoir les savoirs traditionnels dans les démarches de conservation afin que la biodiversité forestière soit perçue comme un bien commun et un capital identitaire. S'attacher à faire alliance entre protection du vivant et développement local pour sensibiliser, susciter l'adhésion et favoriser des comportements responsables auprès des publics. Participer à des actions de sensibilisation adaptées à différents publics pour promouvoir la protection, la restauration et la régénération des écosystèmes.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre de visite lors de la réalisation opérationnelle des actions de restauration et de régénération forestières ou lors de représentation durant des événements spécifiques de communication : participation à des forums, des salons, reportage journalistique, accueil de public en forêt éducative... Elle nécessite une posture d'ambassadeur de la biodiversité auprès des public et la capacité de transformer des enjeux scientifiques complexes en messages accessibles et engageants en s'adaptant aux différents publics (scolaires, touristes, journalistes, politiques, scientifiques, population locale et indigène, etc.).

#### **Critères de performance**

La posture favorise le dialogue avec les interlocuteurs.

Le discours argumentatif est structuré.

Les références utilisées sont fiables.

Le discours est adapté au public.

Les caractéristiques de l'écosystème et de la biodiversité forestière en Polynésie sont mises en évidence.

#### **Savoir-faire techniques**

Animer des actions de sensibilisation.

Attirer l'attention et susciter l'intérêt.

Identifier les besoins et intérêts du public ou de l'interlocuteur.

Mettre en œuvre les codes professionnels de l'accueil (posture, présentation, langage).

Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.

Pratiquer l'écoute active.

Prendre en considérations les spécificités des publics accueillis.

Prendre la parole en public.

Prévenir et désamorcer les tensions.

Promouvoir les pratiques de gestion durable.

Promouvoir son activité.

Utiliser un discours argumentatif.

### **Savoir-faire relationnels**

Adapter son discours au public.

Adopter une posture relationnelle bienveillante et respectueuse, positive pour l'image de la structure d'appartenance.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement.

Ecouter la parole des autochtones et s'inspirer de leurs savoirs et de leurs pratiques.

Faire preuve de discrétion et de confidentialité.

Fournir une information fiable, claire et adaptée.

Gérer le stress et la charge émotionnelle.

Rendre compte oralement au responsable encadrant.

Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité.

Sensibiliser la communauté locale aux impacts des invasives.

Travailler en réseau avec des acteurs institutionnels et associatifs.

### **Savoir-faire organisationnels**

Anticiper les flux en période de forte affluence.

Être autonome sur son poste de travail.

Opérer au sein d'un collectif de travail.

Organiser son travail selon les priorités et les objectifs.

Orienter le public.

Prioriser les demandes.

Réagir face à l'imprévu.

Rendre compte de son activité au responsable encadrant.

Respecter les circuits de communication interne.

S'adapter aux spécificités et aux besoins des publics accueillis.

### **Connaissances**

Bases de l'accessibilité universelle.

Bases de la communication orale.

Bases de la communication professionnelle en public.

Botanique des espèces indigènes, endémiques et introduites.

Cadre déontologique de l'accueil et du service au public.

Consigne de sécurité et de gestion des situations d'urgence.

Écologie des espèces indigènes, endémiques, introduites et invasives.

Missions, valeurs et objectifs de la structure encadrante.

Notion de diversité sociale, culturelle et générationnelle.

Organisation interne de la structure encadrante.

Pratiques favorables à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et du patrimoine forestier.

Principe de base des procédés argumentatifs.

Principes de neutralité, égalité de traitement et non-discrimination.

Règlement intérieur et charte d'accueil.

Réglementation relative aux espaces naturels ouverts au public.

Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie

Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.

Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Sensibilisation aux situations de vulnérabilité.  
Typologies des publics cibles.

## **CP 10**

### **Aménager un site d'accueil forestier**

#### **Description de la compétence – processus de mise en œuvre**

Afin de préparer l'accueil du public dans un écosystème forestier dégradé, évaluer l'état écologique du site. Identifier les zones sensibles ou présentant un danger pour le public ou pour la préservation de l'écosystème forestier. A partir des résultats du diagnostic et selon le projet pédagogique porté par la structure, ouvrir des voies d'accès ou aménager l'existant et baliser les parcours afin de favoriser la gestion des flux et canaliser la circulation, limiter la pression sur les zones fragiles ou sensibles et prévenir les accidents en procédant à la sécurisation des espaces accessibles (consignes de sécurité, zones interdites). En veillant à respecter toutes les sensibilités écologiques des milieux d'intervention, définir et bâtir à l'aide de matériaux adaptés des zones d'accueil (abris, table, banc...), prévoir des points d'eau et des zones sanitaires pour agrémenter l'accueil de visiteurs. Pour transformer la visite en un moment de sensibilisation, où chaque participant comprend l'importance de préserver la biodiversité, participer à la conception de supports explicatifs présentant les causes de sa dégradation et les efforts engagés pour sa restauration. Veiller à l'entretien permanent du site aménagé.

#### **Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre**

Cette compétence est mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'aménagement de site porté par la structure encadrante. Elle se déroule en toutes saisons, parfois en conditions climatiques difficiles et dans des zones isolées, en autonomie et en équipe, sous la supervision d'un responsable encadrant. Ses conditions de mise en œuvre peuvent être exigeantes nécessitant une bonne condition physique : immersion en milieu naturel dégradé, travaux manuels en zones isolées, exposition aux conditions climatiques tropicales, port de matériels et matériaux.

#### **Critères de performance**

Les zones sensibles ou présentant un danger pour le public sont repérées.

Les supports d'informations réalisés sont fiables et explicites.

Les consignes de travail collaboratif sont respectées.

L'environnement accessible au public est entretenu.

Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE) sont respectées.

#### **Savoir-faire techniques**

Appliquer la mise en place de la signalisation de chantier et de sécurisation de la zone d'intervention.

Créer ou reprendre un emmarchement bois ou empierré.

Effectuer l'entretien et la maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.

Foncer des pieux par battage à l'aide d'un enfonce pieux manuel, thermique ou hydraulique.

Identifier les risques liés aux activités.

Intervenir en zones classées et protégées.

Lire et extraire des informations d'un plan de terrassement et d'un plan d'assemblage

Lire une carte topographique (version papier et numérique).

Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.

Mettre en place ou entretenir des barrières garde-corps en matériaux mixtes en bordure de cheminements.  
Nettoyer le chantier après les travaux.  
Ouvrir ou maintenir un sentier à l'aide d'une débroussailleuse portée et d'une tronçonneuse.  
Participer à la prévention et à la gestion des risques naturels.  
Réaliser des itinéraires écotouristiques à faible impact.  
Réaliser des supports de communication attractifs et pédagogiques.  
Réaliser ou entretenir un petit équipement minéral (banc, muret en pierre sèche...)  
Réaliser ou maintenir le balisage et la signalisation d'un sentier de randonnée.  
Réaliser ou reprendre un sentier en stabilisé manuellement.  
Réaliser une fondation ou un scellement en béton pour un équipement bois ou minéral.  
Réaliser une fondation sans béton (pieux à visser, fondation à visser...) pour un équipement bois ou minéral.  
Réaliser une gâchée de béton ou de mortier de chaux manuellement ou à la bétonnière.  
Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
S'orienter à l'aide d'une carte et d'une boussole ou d'un système de géolocalisation.  
Terrasser une surface.  
Tronçonner des pieux foncés à l'aide d'une tronçonneuse polyvalente.

### **Savoir-faire organisationnels**

Contrôler son travail.  
Être autonome sur son poste de travail.  
Opérer au sein d'un collectif de travail.  
Organiser son travail selon les priorités et les objectifs.  
Réagir face aux imprévus.  
Respecter les protocoles d'intervention et d'assemblage des éléments prévus par le chantier.

### **Savoir-faire relationnels**

Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de la structure d'appartenance.  
Collaborer dans un esprit d'entraide lors des opérations de terrain.  
Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement.  
Promouvoir les pratiques de gestion durable.  
Rendre compte oralement au responsable encadrant.  
Renseigner et sensibiliser le public à la biodiversité.  
Sensibiliser la communauté locale aux impacts des invasives.  
Travailler en équipe sur des chantiers collectifs.  
Travailler en réseau avec des acteurs institutionnels et associatifs.

### **Connaissances**

Bases de la communication orale et écrite.  
Bases de la communication professionnelle.  
Espèces exotiques envahissantes et espèces animales et végétales non indigènes des milieux d'intervention.  
Espèces végétales et animales protégées des milieux d'intervention.  
Habitats faunistiques et floristiques des milieux d'intervention.  
Méthodes de fabrication d'un béton de ciment ou d'un mortier de chaux.  
Normes relatives à la composition et au dimensionnement des cheminements.

Normes relatives aux codes couleur et des normes de balisage des sentiers de randonnées.  
Opérations de maintenance de premier niveau du matériel, de l'outillage et de l'équipement.  
Principaux outils, matériels et équipements adaptés aux écosystèmes.  
Réglementation relative aux espaces naturels ouverts au public.  
Réglementations environnementales en vigueur en Polynésie.  
Règles de calculs des surfaces et des volumes.  
Règles de conversion des unités de mesure.  
Règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE).  
Techniques d'orientation avec carte et boussole ou avec un système de géolocalisation.  
Utiliser des outils de mesure (piquets témoins, GPS, mètres ruban, drones).

## Compétences transversales

### CT 1 Communiquer

#### Définition

Ecouter, comprendre, transmettre un message pour partager des informations, des avis, des idées. Cette communication peut être orale, écrite, non verbale, visuelle, interculturelle.

#### Niveaux de mise en œuvre de la compétence

Echanger avec des interlocuteurs différents en adaptant son expression, expliquer, développer une idée, un avis sur des sujets variés, rendre compte de son activité.

#### Description de la compétence en situation de travail

Lors des échanges avec le responsable encadrant, les collègues de travail, les partenaires de projet, les professionnels d'autres corps de métier pouvant intervenir sur les chantiers d'intervention, et le public de visiteurs des milieux naturels, communiquer les informations essentielles oralement en langue française. Rendre compte au responsable encadrant de toute sensibilité écologique (perturbation écologique, espèce protégée ou envahissante, indices de fréquentation animale...) détectée sur la zone d'intervention. Transmettre avec exactitude les consignes du chef d'équipe à ses collègues de travail. Communiquer efficacement avec les autres professionnels sur les chantiers afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et préserver l'écosystème de la zone d'intervention. Fournir au public de visiteurs du milieu naturel les informations pertinentes sur le milieu naturel visité. Expliquer aux professionnels ou aux visiteurs avec un vocabulaire simple l'objectif écologique de ses travaux, ouvrages, réalisations et aménagements.

### CT 2 Travailler et coopérer au sein d'un collectif

#### Définition

S'intégrer à un groupe, contribuer, se coordonner dans la répartition et l'exécution des tâches pour atteindre un même objectif.

#### Niveaux de mise en œuvre de la compétence

Contribuer au travail collectif en apportant des informations et en faisant des propositions.

#### Description de la compétence en situation de travail

Collaborer en permanence au sein d'une équipe de travail et sous la responsabilité d'un responsable encadrant afin d'atteindre les objectifs écologiques du chantier ou des interventions. Coordonner ses actions avec les autres collègues de travail. Travailler au même ouvrage, dans un périmètre pouvant être réduit, en prenant en compte la sécurité des collègues de travail sur le chantier et en proposant si besoin des aménagements ou améliorations de l'organisation du travail en équipe. Collaborer avec différents acteurs (scientifiques, collectivités, associations, communautés locales) et contribuer à la cohésion d'équipe, en respectant la diversité culturelle et professionnelle.

## **CT 3 Respecter des règles et des procédures**

### **Définition**

Se conformer aux consignes et suivre des étapes pour obtenir un résultat et se prémunir des dangers liés aux activités de travail. Ces recommandations, prescriptions et modes opératoires peuvent être donnés à l'oral ou à l'écrit.

### **Niveaux de mise en œuvre de la compétence**

Comprendre et mettre en œuvre des procédures ou des mesures de prévention définies dans des situations courantes et variées.

### **Description de la compétence en situation de travail**

Suivre une procédure, un mode opératoire, un itinéraire technique, un plan de gestion indiqués par le responsable encadrant, afin d'atteindre les objectifs écologiques. Repérer avant le démarrage de tous travaux les sensibilités écologiques et les risques sur la santé et la sécurité au travail de la zone d'intervention. Réaliser les interventions dans un ordre chronologique permettant de préserver la faune, la flore et les habitats du milieu. Appliquer une procédure stricte lors des transferts temporaires de flore ou de sol, afin de préserver la biodiversité du milieu pendant la durée des travaux, et sous la supervision du responsable encadrant ou d'une autorité habilitée. Éliminer la végétation envahissante d'un site en respectant des procédures strictes afin de ne pas contaminer le milieu et de protéger soi-même et ses collègues de travail des végétaux toxiques.

**Activité**

Bloc de compétences regroupant un ensemble de tâches et missions ayant une finalité professionnelle commune. Chaque activité-type correspond à un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) et est évaluable.

**Activité-type d'extension**

Bloc de compétences optionnel élargissant le champ d'action de l'emploi-type. Elle est propre à certaines déclinaisons de la certification et correspond à un Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS).

**Compétence professionnelle (CP)**

Capacité à mobiliser, de manière intégrée, des savoirs, des savoir-faire techniques, des savoir-faire organisationnels et des savoir-faire relationnels afin de réaliser une activité professionnelle dans un contexte donné. Chaque compétence est directement liée à des critères de performance observables et mesurables.

**Compétence transversale (CT)**

Compétence générique mobilisable dans différents contextes professionnels. Les compétences transversales concernent souvent :

- les savoirs de base (ex. : lecture de cartes, utilisation de logiciels) ;
- les comportements professionnels (ex. : travail en équipe, communication) ;
- les savoir-faire organisationnels (ex. : planification, coordination).

**Critère de performance**

Indicateur qualitatif et/et quantitatif permettant de juger de l'atteinte des objectifs fixés lors de la mise en œuvre d'une compétence.

**Emploi-type**

Modèle représentatif d'un ensemble d'emplois réels partageant les mêmes missions, activités et compétences. Il s'agit d'une agrégation et d'une formalisation d'emplois existants.

**Référentiel professionnel (RP)**

Document réglementaire décrivant de manière détaillée les activités-types, compétences professionnelles et transversales, ainsi que les contextes et conditions d'exercice d'un emploi-type, dans le but de permettre sa certification.

**Savoir**

Connaissance théorique mobilisée lors de la mise en œuvre d'une compétence professionnelle (ex. : écologie marine, botanique, réglementation environnementale).

**Savoir-faire technique**

Capacité pratique à appliquer des méthodes, procédures et gestes techniques spécifiques à un métier et une spécialisation (ex. : bouturage corallien, plantation d'arbres endémiques).

**Savoir-faire organisationnel**

Capacité à organiser, planifier et coordonner ses actions et celles d'un collectif pour atteindre un objectif dans les délais et contraintes fixés.

**Savoir-faire relationnel**

Aptitude à interagir efficacement avec d'autres acteurs (collègues, partenaires, bénéficiaires, institutions) dans un cadre professionnel, que ce soit en face-à-face, à distance et en groupe.

**Titre à finalité professionnelle**

Certification officielle attestant de la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi qualifié. Pour la Polynésie française, ce titre est délivré par l'autorité compétente locale.

**Jardinier du corail**

Spécialisation de la certification Restauration et régénération d'écosystème orientée vers la restauration récifale, incluant le bouturage de coraux, l'installation de structures artificielles et le suivi écologique des récifs.

**Agent de restauration forestière**

Spécialisation de la certification Restauration et régénération d'écosystème axée sur la restauration et la protection des forêts composées d'espèces végétales indigènes, endémiques et introduites, incluant la préparation des sols, la plantation, l'entretien et le suivi écologique.

# Titre à Finalité Professionnelle Polynésien

## **REFERENTIEL D'ÉVALUATION**

### **Agent(e) de restauration et de régénération de forêts polynésiennes**

*Niveau 3*

Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de  
l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle

### 1. Références de la spécialité

Intitulé du titre à finalité professionnelle polynésien : Agent(e) de restauration et de régénération de forêts polynésiennes

Sigle du titre professionnel : ARRF

Niveau : 3 (Article A.6344-14 du code du travail polynésien)

Domaine d'activité : Métiers de l'environnement, restauration écologique, gestion de la biodiversité

Code(s) ROME : A1202 Entretien des espaces naturels ; A1311 Technicien forestier / technicienne forestière ; A1210 Ouvrier forestier / ouvrière forestière

Formacode : F.2.12.4.2 – restauration et de régénération des forêts

Date de l'arrêté :

Date de parution au JO de l'arrêté :

Date d'effet de l'arrêté :

Autorité compétente : Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles en Polynésie française, (SEFI) par délégation du ministère de la Fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle de Polynésie française.

### 2. Modalités d'évaluation générales des titres à finalité professionnelle polynésiens

Les modalités d'évaluation sont définies par l'arrêté du **DATE** relatif aux conditions de délivrance des titres à finalité professionnelle polynésiens (TFPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session d'examen du titre, du Certificat de compétences professionnelles unitaires (CPU) est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise l'organisation, les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat et le jury. Le dossier est à produire par l'organisateur de la session d'examen en suivant précisément les indications fournies dans ce référentiel. Il rappelle le rôle, la mission du jury et contiennent les éléments de contexte des situations proposées pour l'évaluation, les consignes à suivre, les sujets à traiter, les ressources (ex. : documentation professionnelle, équipements, matériels, outils) à disposition pour les candidats, les corrigés, les grilles de questionnement, les grilles d'évaluation ; ainsi que le déroulé type de la session d'examen pour chaque candidat. Le dossier complet est impérativement présenté au SEFI pour validation avec le détail de l'organisation de la session d'examen proposée pour chaque candidat. Cette présentation doit avoir lieu au plus tard quatre mois avant la date du premier jour de la session d'examen, sans quoi la session ne sera pas validée par le SEFI.

Sous supervision et contrôle du SEFI, c'est l'organisateur de la session d'examen qui a la charge de sa préparation, de sa mise en place et de sa mise en œuvre opérationnelle.

La proposition d'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap est validée et mise en œuvre en lien avec le SEFI.

### 3. Dispositif d'accès à la certification professionnelle

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation, d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'un parcours d'accès par capitalisation de CPU pour l'accès au TFPP sont évalués par un jury au vu des modalités d'évaluation présentées dans « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » de ce référentiel.

Les candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CPU disposent d'un livret de certification dès l'obtention d'un CPU. A l'issue de l'obtention de l'ensemble des CPU constitutifs du TFPP, le livret de certification doit être transmis au SEFI pour validation de la certification professionnelle.

Quelle que soient la voie d'accès des candidats à la session d'examen du TFPP, l'organisation des sessions d'examen est accordée par le SEFI (Arrêté n°910 CM du 13 juillet 2012 portant

règlement général des sessions d'évaluation pour l'obtention du titre professionnel du ministère en charge de la formation professionnelle).

Rappel Vue synoptique de l'emploi

Activité	Compétence professionnelle
<p style="text-align: center;">A 1 Participer à la planification des actions de restauration et de régénération écologique</p>	<p style="text-align: center;">CP 1 Contribuer aux objectifs écologiques</p>
	<p style="text-align: center;">CP 2 Participer à la collecte des données pour le diagnostic écologique</p>
	<p style="text-align: center;">CP 3 Contribuer à l'interprétation préliminaire des données collectées</p>
	<p style="text-align: center;">CP 4 Participer à la préparation du plan d'action du plan d'action et d'intervention</p>
<p style="text-align: center;">A 2 Restaurer et régénérer les forêts polynésiennes</p>	<p style="text-align: center;">CP 5 Réaliser des plantations forestières</p>
	<p style="text-align: center;">CP 6 Entretien des plantations forestières</p>
	<p style="text-align: center;">CP 7 Évaluer l'efficacité des actions de plantation</p>
<p style="text-align: center;">A 3 Promouvoir le patrimoine forestier polynésien</p>	<p style="text-align: center;">CP 8 Accueillir un visiteur en milieu forestier</p>
	<p style="text-align: center;">CP 9 Intégrer et promouvoir les savoirs traditionnels et les interactions bioculturelles dans les actions de conservation et de valorisation du patrimoine forestier</p>
	<p style="text-align: center;">CP 10 Aménager un site d'accueil forestier</p>

**Certificat de compétences professionnelles unitaires**  
**« Participer à la planification des actions de restauration et de régénération forestière »**

Durée totale d'évaluation : 03 h 10

Compétences professionnelles évaluées :

- CP 1 Contribuer aux objectifs écologiques
- CP 2 Participer à la collecte des données pour le diagnostic écologique
- CP 3 Contribuer à l'interprétation préliminaire des données collectées
- CP 4 Participer à la préparation du plan d'action et d'intervention

Modalité(s) et durée d'évaluation

A - Mise en situation professionnelle

Durée : 02 h 30

### 1. Cadre général de la mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle vise à évaluer la capacité du/de la candidat(e) à observer et analyser un écosystème forestier polynésien, identifier les composantes biologiques et physiques du milieu, repérer les signes de dégradation écologique, contribuer à l'élaboration d'un diagnostic écologique, proposer des pistes d'intervention adaptées.

Elle prend la forme d'une étude de cas technique basée sur l'étude d'un dossier permettant au candidat de pouvoir se faire une idée générale du milieu (ex. : typologie de forêt, de sol, exposition, topographie, type d'accès), de la végétation observée (ex. canopée, sous-bois, strates herbacée et litière), de l'indice de stress écologique et apporter des paramètres physiques mesurés (ex. : luminosité sous couvert, température, humidité).

### 2. Contexte professionnel de la mise en situation

Le (la) candidat(e) intervient dans le cadre d'un projet d'aménagement de site forestier, visant à préparer l'accueil sécurisé du public dans un écosystème forestier dégradé, et intégrant une dimension pédagogique et de sensibilisation à la biodiversité. L'intervention se déroule sur une zone forestière de moyenne altitude (300–500 m), située à proximité d'un ancien sentier fréquenté par le public et s'intègre aux travaux d'une équipe pluridisciplinaire (écologue, technicien forestier, ingénieur environnement). Le site d'application a fait l'objet de pressions anthropiques passées (défrichements anciens, piétinement, espèces introduites) et montre aujourd'hui des signes de dégradation.

### 3. Contenu de l'évaluation

Le contenu de l'évaluation proposée permet d'évaluer les capacités du (de la) candidat(e) à :

Décrypter le paysage et compréhension de l'écosystème : description du milieu forestier, identification des formations végétales, analyse de la structure des strates, prise en compte du contexte topographique, climatique et des facteurs bioculturels spécifiques au site.

Réaliser un diagnostic écologique : identification des dysfonctionnements écologiques, causes possibles de la dégradation (anthropiques, biologiques, physiques), conséquences sur la biodiversité et la résilience du milieu.

Pistes d'intervention envisagées : actions possibles de restauration ou de renaturation, lutte contre les espèces envahissantes, favorisation de la régénération naturelle, gestion de la fréquentation humaine, suivi écologique à mettre en place.

Le candidat dispose de 02 h 00 pour étudier les informations transmises et préparer sa présentation orale de 00 h 30 qui devra se structurer ainsi :

- A - Lecture du paysage et compréhension de l'écosystème
- B - Diagnostic écologique
- D - Pistes d'intervention envisagées

Durant la présentation à l'oral, le jury écoute la présentation mais n'intervient pas directement dans l'échange.

Critères d'évaluation :

- La phase d'observation préalable aux travaux est respectée.
- La présence d'espèces indicatrices ou invasives est repérée.
- La retranscription de l'état des lieux de l'écosystème forestier est exploitable.
- Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE) sont respectées.
- L'intervention est conforme au protocole défini par la structure.
- Les mesures et observations sont exploitables.
- Les propositions de moyens matériels et humains sont adaptées aux objectifs opérationnels définis.
- Les étapes proposées respectent une logique d'ordonnement opérationnel.
- La formulation des propositions d'action est exploitable.

## B – ENTRETIEN TECHNIQUE PROFESSIONNEL

Durée : 0 h 40

### 1. Cadre général de l'entretien technique professionnel

L'entretien technique professionnel, vise à compléter la mise en situation professionnelle et l'évaluation sur la capacité du (de la) candidat(e) à évoluer en toute sécurité dans son environnement professionnel, à travailler au sein d'un collectif dans le cadre d'un objectif commun, et d'adopter les codes professionnels de travail définis par la structure encadrante.

L'entretien technique professionnel se déroule à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il est mené par le jury à partir d'un questionnement défini dans le dossier technique d'évaluation de la session d'examen.

### 2. Contenu de l'évaluation

Le questionnement se déroule en deux étapes à l'issue de la restitution orale du candidat.

1<sup>re</sup> étape (durée : 0 h 10)

Le jury revient sur la présentation orale du (de la) candidate en l'invitant à préciser son rôle, son autonomie, sa responsabilité dans la démarche globale présentée.

2<sup>e</sup> étape (durée : 0 h 30)

A l'aide de la grille de questionnement à sa disposition, le jury complète l'évaluation sur :

- les aspects sécurité (2 questions) ;
- la posture professionnelle (2 questions) ;
- le travail en équipe (2 questions)

Critères d'évaluation :

- Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE) sont respectées.
- Les consignes de travail en équipe sont respectées.
- La posture professionnelle est adaptée.

# Certificat de compétences professionnelles unitaires « Restaurer et régénérer les forêts polynésiennes »

Durée totale d'évaluation : 03 h 00

Compétences professionnelles évaluées :

- CP 5 Réaliser des plantations forestières
- CP 6 Entretien des plantations forestières
- CP 7 Evaluer l'efficacité des actions de plantation

Modalité(s) et durée d'évaluation

A - Mise en situation professionnelle

Durée : 02 h 30

## 1. Cadre général de la mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle vise à évaluer la capacité du/de la candidat(e) à organiser et réaliser des travaux préparatoires et de plantation dans un contexte de restauration ou de régénération forestière, en conditions réelles ou reconstituées, sur un site naturel identifié.

L'évaluation se déroule en extérieur, sur une parcelle forestière dégradée ou en cours de restauration, présentant des contraintes écologiques, topographiques et climatiques réelles. Elle est conduite sous la supervision du jury dont l'un des membres joue le rôle de responsable encadrant de la situation à traiter.

La situation proposée vise à placer le/la candidat(e) dans une posture professionnelle au plus proche de celle rencontrée en emploi : autonomie encadrée, respect des consignes, coordination avec une équipe dans la mesure du possible, prise en compte des enjeux environnementaux et de sécurité.

## 2. Contexte professionnel de la mise en situation professionnelle

Le (la) candidat(e) intervient dans le cadre d'un chantier de restauration ou de régénération forestière, porté par une structure gestionnaire (collectivité, association, parc naturel, entreprise spécialisée).

Il (elle) dispose de consignes écrites et orales transmises par le jury au début de la mise en situation : objectifs de plantation, espèces à utiliser (indigènes, endémiques, introduites), organisation du chantier, règles de sécurité et de protection du milieu.

Le contexte d'intervention proposé inclut :

- Un milieu naturel sensible (zone forestière dégradée, lisière, pente, zone érodée ou anthropisée).
- Des contraintes écologiques identifiées (présence d'espèces protégées, zones humides, sols fragiles).
- Des conditions climatiques potentiellement exigeantes (chaleur, humidité, pluies).
- Dans la mesure du possible, un travail réalisé en coordination avec une équipe.
- La possibilité de contacts avec le public (passants, visiteurs, riverains).

## 3. Contenu de l'évaluation

Le contenu de l'évaluation proposée permet d'évaluer les capacités du (de la) candidat(e) à :

Exécuter le plan d'intervention de contrôle des espèces exotiques envahissantes : identification et cartographie précises des populations d'espèces exotiques envahissantes, évaluation des impacts sur la biodiversité locale, analyse des risques (ex. : propagation, dangers sanitaires), inventaire des contraintes : réglementaires, techniques, logistiques.

Analyser le site et prendre en compte les sensibilités écologiques : repérage des zones sensibles (sols fragiles, espèces à préserver, zones humides, pentes) ; identification des contraintes écologiques

et topographiques ; proposition et mise en œuvre, si nécessaire, de mesures de mise en défense (balisage, protection physique, évitement).

Organiser et sécuriser le chantier d'intervention : implantation de l'emprise du chantier selon les consignes ; sécurisation des zones d'intervention pour les personnes et le milieu ; installation temporaire des dispositifs nécessaires (balisage, protections).

Préparer le matériel végétal et le sol : collecte ou préparation de semences et/ou boutures d'espèces endémiques ou locales (ou description de la procédure si la collecte réelle n'est pas possible) ; préparation du sol par débroussaillage sélectif, désherbage manuel ou mécanique, aération ; respect des équilibres écologiques (sélectivité des interventions).

Planter des plants : traçage des lignes de plantation, mise en place des plants installation de dispositifs de protection.

Assurer la fin de chantier et remise en état : retrait des installations temporaires, nettoyage de la zone d'intervention, vérification de l'absence d'impact négatif sur les zones sensibles.

A l'issue de son intervention opérationnelle, le/la candidat(e) explicite au jury les actions réalisées, les difficultés rencontrées et les ajustements effectués.

Critères d'évaluation :

Le plan d'intervention de contrôle des espèces exotiques envahissantes est mis en œuvre.

Les sensibilités écologiques de la zone d'intervention sont repérées.

L'emprise du chantier et les zones à végétaliser sont implantées et sécurisées.

La plantation respecte les espacements, la profondeur et l'orientation recommandés.

Les consignes de travail sont respectées.

Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE) sont respectées.

## B - Entretien technique professionnel

Durée : 00 h 30

### 1. Cadre général de l'entretien technique professionnel

L'entretien technique professionnel, vise à apprécier la capacité du (de la) candidat(e) à évaluer la qualité et l'efficacité écologique de ses interventions dans le cadre d'un chantier de restauration ou de régénération forestière, à mettre en place des protocoles de suivi, de collecte de données, d'analyse des résultats et de restitution, conformément aux procédures de la structure.

L'entretien technique professionnel se déroule à l'issue de la mise en situation professionnelle. Il est mené par le jury à partir d'un questionnement défini dans le dossier technique d'évaluation de la session d'examen.

### 2. Contenu de l'évaluation

Le questionnement est basé sur la continuité de la mise en situation professionnelle. Il permet d'évaluer les capacités du (de la) candidat(e) à se projeter dans la continuité de son action, à mettre en place des indicateurs et protocoles de mesure pour l'analyse des données et l'évaluation continue de la qualité de l'intervention.

Il propose d'investiguer les thématiques de la façon suivante :

- mettre en place des indicateurs et protocoles de mesure (2 questions) ;
- analyse des données (2 questions) ;
- évaluation continue de la qualité de l'intervention (2 questions).

Critères d'évaluation :

Les travaux d'entretien sont effectués aux fréquences recommandées.

Les travaux d'entretien sont raisonnés et adaptés au milieu d'intervention.

Les problématiques invasives impactant la croissance et la résistance des plantations sont identifiées.

Les protocoles de suivi établis sont respectés.

Les données recueillies sont exploitables.

# Certificat de compétences professionnelles unitaires « Promouvoir le patrimoine forestier polynésien »

Durée totale d'évaluation : 02 h45

Compétences professionnelles évaluées :

- CP 8 Accueillir un visiteur en milieu forestier
- CP 9 Valoriser la biodiversité et le patrimoine forestier
- CP 10 Aménager un site d'accueil forestier

## Modalité(s) et durée d'évaluation

A – Mise en situation professionnelle

Partie A

Durée : 1 h 00

### 1. Cadre général de la mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle vise à évaluer la capacité du/de la candidat(e) à accueillir et dialoguer avec des visiteurs dans le respect des procédures de la structure ; à adopter une posture d'ambassadeur de la biodiversité forestière polynésienne ; à transmettre des messages fiables, accessibles et engageants, intégrant les enjeux écologiques, culturels et sociaux ; à valoriser les actions de restauration et de régénération forestières en lien avec les savoirs traditionnels et les dynamiques de développement local ; à garantir la sécurité des personnes et la protection des milieux naturels.

Elle se déroule en présentiel, sur site naturel, en forêt éducative ou dans un espace reconstitué.

Elle prend la forme d'un jeu de rôles avec le jury à partir d'un tirage au sort de contextes d'intervention, simulant des situations d'accueil, de médiation et de sensibilisation de publics variés sur les sites d'intervention forestière ou lors d'évènements de communication.

### 2. Contexte professionnel de la mise en situation

Le (la) candidat(e) est en situation d'accueil et d'échange avec un public pouvant différer en fonction du scénario proposé. Il pourra s'agir de :

- Touristes découvrant une forêt restaurée et souhaitant comprendre les enjeux de la biodiversité polynésienne.
- Population locale ou indigène, interrogeant la place des savoirs traditionnels dans les actions de conservation.
- Groupe scolaire en forêt éducative, nécessitant une approche pédagogique et interactive.
- Journaliste ou équipe de reportage, demandant des éléments clairs, fiables et incarnés.
- Représentants institutionnels ou partenaires, attentifs aux résultats, aux impacts et aux perspectives de développement local.

### 3. Contenu de l'évaluation

Le contenu de la mise en situation proposée permet d'évaluer les capacités du (de la) candidat(e) à :

- Adopter une posture professionnelle : accueil respectueux, professionnel et bienveillant ; humilité favorisant un dialogue de confiance et un échange constructif ; incarnation des valeurs et de l'image de la structure ; adaptation du contenu et du vocabulaire au public (âge, attentes, niveau de connaissance) ; discours argumentatif fiable clair et structuré.
- Agir en tant qu'ambassadeur de la biodiversité forestière polynésienne : mise en valeur de la forêt polynésienne comme patrimoine vivant et identitaire ; liaisons entre biodiversité, cultures locales, savoirs traditionnels et avenir du territoire ; promotion de la biodiversité comme bien

commun ; utilisation de récits incarnés, d'exemples concrets et d'histoires ancrées dans les cultures polynésiennes.

- Faire preuve de médiation scientifique et culturelle : traduire des enjeux scientifiques complexes en messages accessibles ; mise en évidence des caractéristiques des écosystèmes et de la biodiversité forestière en Polynésie ; articulation entre protection du vivant et développement local.
- Décrypter le paysage forestier et analyser le fonctionnement de l'écosystème : description du milieu forestier ; identification des formations végétales ; lecture de la structure et de l'organisation des strates ; prise en compte du contexte topographique et climatique ; intégration des facteurs bioculturels propres au site.
- Assurer la sécurité des personnes et protection des milieux : rappel et application des consignes de sécurité ; prévention des comportements à risque pour les visiteurs et l'écosystème ; respect des zones sensibles.

Le/la candidat(e) tire au sort un scénario professionnel parmi une banque de situations représentatives de son environnement de travail. Chaque scénario précise le profil du public, le cadre de l'intervention (visite de site, évènement, rencontre impromptue), les objectifs de communication et de sensibilisation, les contraintes écologiques, culturelles et sécuritaires, le niveau de complexité des messages à transmettre. Il (elle) dispose de 0 h 30 pour préparer son intervention auprès du jury qui joue le rôle du public identifié par le triage au sort. Le jeu de rôle avec le jury dure 0 h 30.

#### Critères d'évaluation

L'accueil respecte les codes professionnels.

Les besoins du public sont identifiés.

L'information transmise est fiable et adaptée.

La sécurité des visiteurs et la protection de l'écosystème sont assurées.

La posture favorise le dialogue avec les interlocuteurs.

Le discours argumentatif est structuré.

Les références utilisées sont fiables.

Le discours est adapté au public.

Les caractéristiques de l'écosystème et de la biodiversité forestière en Polynésie sont mises en évidence.

Les consignes de travail sont respectées.

Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSE) sont respectées.

## A – Mise en situation professionnelle

### Partie B

Durée : 02 h 15

#### 1. Cadre général de la mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle vise à évaluer la capacité du/de la candidat(e) à analyser un site forestier dégradé, concevoir un aménagement d'accueil du public et en assurer la sécurisation, dans le respect des sensibilités écologiques et des règles QHSE.

Elle prend la forme d'une étude de cas technique faisant appel à l'utilisation d'outils de mesure (boussole et/ou GPS) ainsi que la réalisation de calculs de surface et de distances, afin de matérialiser des choix d'aménagement et d'argumenter les décisions prises.

Elle se déroule sur un site naturel réel ou à partir d'un site reconstitué et documenté (plan, carte, orthophotographie), sous la supervision du jury.

#### 2. Contexte professionnel de la mise en situation

Le (la) candidat(e) intervient dans le cadre d'un projet d'aménagement de site forestier, visant à préparer l'accueil sécurisé du public dans un écosystème forestier dégradé, et intégrant une dimension pédagogique et de sensibilisation à la biodiversité.

#### 3. Contenu de l'évaluation

Le contenu de l'évaluation proposée permet d'évaluer les capacités du (de la) candidat(e) à :

- Diagnostiquer l'état écologique du site : observation du milieu, repérage des zones fragiles (sols, végétation, pentes), identification des zones présentant un danger pour le public.
- Réaliser des relevés de terrain et mesures spatiales à l'aide d'une boussole et/ou d'un GPS : localisation et délimitation des zones d'intervention, relevés des orientations, distances et périmètres.
- Calculer les surfaces utiles à l'aménagement (zones accessibles, zones interdites, espaces d'accueil).
- Définir et aménager des voies d'accès et un parcours : ouverture ou aménagement de voies d'accès existantes, définition et balisage du parcours destiné au public.
- Concevoir des zones d'accueil du public : implantation de zones d'accueil (abris, tables, bancs), points d'eau et zones sanitaires, matériaux et techniques adaptés au contexte écologique.

L'étude de cas s'appuie sur un site délimité ou un plan de site à analyser, l'utilisation d'une boussole et/ou d'un GPS, des documents de projet (objectifs pédagogiques, contraintes), des supports vierges pour croquis, relevés et calculs.

Le (la) candidat(e) dispose de 1 h 30 pour restituer l'ensemble de ces éléments sur un support de présentation qui lui est fourni.

A l'issue, il remet au jury son support de présentation et présente à l'oral sa présentation durant 0 h 30.

Le jury dispose ensuite de 0 h 15 pour échanger et revenir sur la présentation, demander des précisions ou des compléments d'information en lien avec le sujet de l'étude de cas.

#### Critères d'évaluation

Les consignes de travail sont respectées.

Les supports d'informations réalisés sont fiables et explicites.

Les zones sensibles ou présentant un danger pour le public sont repérées.

Les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSE) sont respectées.